



Compiègne, mardi 6 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03765

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Obstacles à la navigation**CANAL DU NORD : BIEF DE PERONNE****Une obligation de serrer la rive droite (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 06/07/2021 à 14:50

o Canal du Nord

entre les pk 45,300 et pk 46,000 - Dans le chenal

La mise en place d'un alternat (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 06/07/2021 à 14:50

o Canal du Nord

entre les pk 45,300 et pk 46,000 - Dans le chenal

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'une grosse branche obstrue une partie du chenal navigable dans le bief de Péronne entre les PK 45,300 et PK 46,000 empêchant le croisement de bateaux. Il vous est demandé d'être extrêmement vigilants à l'approche de ce secteur et de communiquer entre vous pour assurer l'alternat dans cette zone dans l'attente de l'enlèvement de cette branche.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Hélène BUMBACA